



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-14-5

Ottawa, le 9 janvier 2009

Avis d'audience

26 janvier 2009

Orillia (Ontario)

L'article 31 est retiré de la présente audience publique

Suite aux avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2008-14 du 13 novembre 2008, 2008-14-1 du 27 novembre 2008, 2008-14-2 du 4 décembre 2008, 2008-14-3 du 11 décembre 2008 et 2008-14-4 du 16 décembre 2008, le Conseil annonce ce qui suit :

À la demande de la requérante, l'article suivant est retiré de cette audience publique et sera reporté à une date ultérieure. La requérante a indiqué au Conseil qu'elle modifierait sa demande pour l'utilisation d'une fréquence autre que 91,5 MHz à Leamington.

Article 31

Windsor et Leamington (Ontario)

No de demande 2008-1352-8

Demande présentée par **Société Radio-Canada** afin de convertir la station de radio CBE Windsor de la bande AM à la bande FM et d'ajouter un émetteur FM à Leamington.

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant :
<http://www.crtc.gc.ca>